

L'ECONOMIE SOCIALE : UNE APPROCHE DE LA TRANSFORMATION DURABLE DE L'ECONOMIE
SOCIAL ECONOMY: AN APPROACH TO THE SUSTAINABLE TRANSFORMATION OF THE ECONOMY

KHELFAOUI Mounia¹, KADI Nadjat²

¹ Université Djilali Bounaama, Khemis-Miliana (Algérie), mouniakhelfaoui@yahoo.fr

² Université Djilali Bounaama, Khemis-Miliana (Algérie), n.kadi@univ-dbkm.dz

Reçu le:16/10/2019

Accepté le:24/01/2020

Publié le:31/03/2020

Résumé: Repenser l'économie dans le contexte du développement durable consiste à mettre en cohérence les aspects sociaux environnementaux et économiques du développement. C'est un développement qui aspire à relever des défis pour l'instauration d'un nouveau modèle de développement économique de société. Ainsi, le développement durable est un concept multidisciplinaire intégrant les différents profils du développement.

L'un des principaux aspects c'est le progrès social dont l'objectif est le développement humain qui tente de réduire la pauvreté et les inégalités, de partager équitablement les revenus et les services, d'accéder à tous les droits, à la santé, à la sécurité et à l'inclusion sociale. Ainsi définis, ces principes interprètent le concept de « l'économie sociale » qui représente l'une des alternatives permettant de transformer l'économie d'une manière durable. Notre article s'interroge sur le degré de contribution de l'économie sociale dans la transformation économique durable. On essaiera de mettre en évidence l'interaction entre les deux concepts et de montrer que le développement durable conditionne l'existence de l'économie sociale pour aboutir à une transformation économique durable.

Mots-clés : Economie Sociale, Développement Durable, Transformation de l'économie, Ethique, Bien-être social

Codes de classification Jel : D6, O15, Q01

Abstract : To rethink the economy in the context of sustainable development is to consolidate the social environmental and economic aspects of development. It is development that aspires to meet challenges for the establishment of a new model of economic development, hence of society. Thus, sustainable development is a multidisciplinary concept that integrates the different development profiles. One of the main elements is social progress whose objective is human development, which seeks to reduce poverty and inequality, to share income and services fairly, to have access to all rights, health, security and social inclusion. So defined, these principles interpret the notion of "social economy," which is one of the options to transform the economy in a sustainable way. Our paper examines the degree of contribution of the social economy to sustainable economic development. It will be attempted to highlight the interaction between the two concepts and to show that the existence of the social economy is conditioned by sustainable development in order to achieve a sustainable economic transformation.

Key words: Social Economy, Sustainable Development, Economic Transformation, Ethics, Social Well-being

JEL Classification codes: D6, O15, Q01

L'auteur correspondant : KADI Nadjat, **email :** n.kadi@univ-dbkm.dz

Introduction :

Repenser l'économie dans le contexte du développement durable consiste à mettre en cohérence les aspects sociaux environnementaux et économiques du développement. Il aspire à relever des défis pour l'instauration d'un nouveau modèle de développement économique donc de société. Ainsi, le développement durable est un concept multidisciplinaire intégrant les différents profils du développement. L'un des principaux aspects c'est le progrès social dont l'objectif est le développement humain qui tente de réduire la pauvreté et les inégalités, de partager équitablement les revenus et les services, d'accéder à tous les droits, à la santé, à la sécurité et à l'inclusion sociale. Des initiatives d'organisations privées (entreprises privées, coopératives, associations, mutuelles ou fondations) qui ont pour finalité de concilier activité économique et équité sociale ont été entreprises depuis les années 90. Sans être exhaustives, on cite des initiatives partout dans le monde que Favreau (2003) mentionne dans son article qui porte sur l'économie sociale, l'éthique et la mondialisation. « [...] la «Grameen Bank» (Bangladesh) qui a développé un système de microfinancement pour venir en aide aux familles les plus démunies (petits prêts pour le démarrage de microentreprises), aux cuisines collectives latino-américaines ou aux tontines africaines. Que l'on pense, dans les pays du Nord, aux services de proximité et aux Régies de quartier en France, aux coopératives sociales en Italie, aux coopératives de travail associé en Espagne ou aux agences de développement communautaire québécoises ou américaines ».

Elles ciblent le bien être de la communauté en répondant aux besoins de ses membres, à promouvoir la solidarité, l'entraide et la démocratie. Ainsi définis, ces principes interprètent le concept de «l'économie sociale» qui représente l'une des alternatives permettant de transformer l'économie d'une manière durable. L'économie sociale a trouvé les réponses aux exigences de la société contemporaine à travers différentes mesures : commerce équitable, épargne solidaire, initiatives sociales dans le domaine de la protection de l'environnement, de la lutte contre les exclusions ou de l'égalité des chances. Elle adhère à des principes prônant la recherche d'une utilité collective, la non lucrativité ou la lucrativité limitée dans la mesure où les investissements sont réinvestis au service du projet collectif. Un rapprochement entre les deux concepts s'est construit suite à la montée des exigences de responsabilisation des acteurs, la force et l'évolution des spécificités de l'économie sociale sans oublier de désengagement de la « sphère » publique qui a laissé le champ libre à la concurrence des autres secteurs (Cretieneau, 2010, p.37).

Ainsi, l'économie sociale est une approche du développement durable qui traduit certains de ses principes, elle accompagne intrinsèquement tous les bouleversements qui interviennent durant l'évolution du développement durable dans la société.

Notre article s'interroge sur le degré de contribution de l'économie sociale dans la transformation économique durable. On essaiera de mettre en évidence l'interaction entre les deux concepts et de montrer que le développement durable conditionne l'existence de l'économie sociale pour aboutir à une transformation économique durable.

1. L'Economie Sociale : Genèse et naissance d'un tiers secteur

Le concept économie sociale désigne une économie ni publique, ni privée capitaliste (Defalvard, 2013, p.2). La genèse de ce concept date du XIX siècle¹ quand le progrès qui a accompagné la révolution industrielle s'est avéré inhumain. Il réunit deux locutions

¹ http://www.millenaire3.com/content/download/618/5888/version/2/file/syntheses_ecosociale.pdf.

indissociables en pratique « économie et social » qui s'insère l'une dans l'autre pour se compléter.

1.1. Genèse de l'économie sociale :

L'histoire de l'économie sociale remonte aux formes les plus anciennes des associations » (Defourny, 2017, p.2) lorsque les couches laborieuses de la société ont commencé à se sentir menacées par le développement effréné des richesses dans la société. A cet effet, le malaise se fait sentir et un courant de pensée apparaît en ayant pour ambition de renouer l'économie et la « morale » dans les années 1830 (Azam, 2003, p.152). Dans son analyse Azam s'est référé à l'ouvrage de l'économiste libéral Dunoyer de 1846² : « Nous ne voulons pas voir combien sont encore imparfaits les peuples qui ne sont qu'habiles, et combien se montrent plus habiles ceux qui sont devenus vraiment moraux. Nous ne sentons pas assez d'ailleurs qu'il n'est pas seulement question d'habileté, mais aussi de dignité, d'honneur, de puissance, de liberté ; et que si la liberté naît de l'industrie, elle naît surtout du progrès des mœurs particulières et de celui des relations sociales ».

N'étant pas une science exacte, l'économie s'est laissée infiltrée par des réflexions qui ont forgé sa conceptualisation et l'ont rapprochée de plus en plus à une économie éthique. Nombreux sont les intellectuels socialistes de l'époque qui se sont prononcé en faveur de l'économie sociale : Claude Henri de Saint-Simon (1760-1825), Charles Fourier (1772-1837), Pierre Joseph Proudhon (1809-1865) et Charles Gide (1847-1932) (Lasida, 2008, p. 2). Pour Saint-Simon³ l'entreprise doit être « au service de la collectivité et il faut confier la gestion de la production et du capital selon les compétences » (Ibid : 2). Il est l'inventeur de quatre idées modernes : le positivisme, le socialisme, les théories de la communication et la sociologie (Journet, 2007). Ses idées reflètent bien son opposition à la propriété privée. Par contre Charles Fourier (inventeur du Fouriérisme) transpose la loi de la physique de Newton dans les relations humaines et bâtit une structure sociale composée d'individus « aux caractères différents et complémentaires, regroupés par combinaison des passions et qui mène à l'harmonie universelle. Il propose une transformation radicale de la société visant non seulement l'affranchissement du producteur mais aussi la libération des désirs des individus » (Brémand, 2009). Pour concrétiser ses idées il inventa une œuvre basée sur le « phalanstère ». Son principe c'est de réunir un groupe d'individus (producteurs et consommateurs) de tout âge, toute fortune et de différents caractères, dans une vie communautaire où est pratiquée librement la mobilité des activités. A la fin le capital et le profit sont équitablement repartis. C'est un système extrêmement efficace, même s'il ne dure pas dans le temps les résultats de cette recherche ont mis les bases pour une doctrine sociologique ou une « science sociale » (Ibid :1). Un peu loin des réflexions sur la société utopique, Proudhon consacre son œuvre au concept de « propriété ». Dans sa critique de la théorie de la propriété de Proudhon pour le socle, Abgrall (2016) affirme que le penseur a tiré au clair l'ensemble des significations que peut avoir la locution propriété, « notant la confusion qui y règne et les passions violentes

² DUNOYER C., 1846, *De la liberté du travail ou simple exposé des conditions dans lesquelles les forces humaines s'exercent avec plus de puissance*, librairie Leroux, Liège (Azam, 2003, p.171).

³ Est le fondateur d'une doctrine du progrès par l'industrie, d'un réformisme politique technocratique, et d'une religion laïque proche du socialisme. La modernité, plus un zeste d'utopie concrète : le Saint-Simonisme (https://www.scienceshumaines.com/saint-simon-1760-1825-une-philosophie-industrielle_fr_21344.html#achat_article).

qu'il suscite ». Il a répertorié trois types de propriétés : l'attribution⁴, la possession⁵ et la propriété⁶.

Dans sa thèse Proudhon abolie la propriété privée et la qualifie de « vol » car le capitaliste vole le surplus de l'effort collectif des ouvriers même s'il les rémunère individuellement⁷. Ainsi, Proudhon mis les bases du « collectivisme » qui est l'essence même de « l'économie sociale ». On aborde en dernier Charles Gide ou le « penseur de l'économie sociale » dont la doctrine s'articule autour du principe de la « coopérative » : « L'idée coopérative n'est pas une théorie de cabinet, elle est sortie de la pratique, de la vie et des besoins de la classe ouvrière. Elle n'est pas éclose un jour dans le cerveau de quelques savants, elle est née des entrailles même du peuple ! » (Lasida., Op.cit., p.1). Il admet implicitement d'une part, que l'économie sociale est une revendication de la classe ouvrière et d'autre part, que le système capitaliste est incapable d'instaurer l'équité sociale. Son œuvre est avanguardiste, elle interpelle la définition et la finalité de l'économie sociale, « [...] sur la manière dont elle doit s'insérer dans une économie plurielle, développant une vision de son rôle de transformation sociale. C'est-à-dire comment son action doit-elle s'articuler avec celles à la fois complémentaires et opposées-des secteurs public et capitaliste »⁸. Le malaise social, vis-à-vis du système économique capitaliste, est également porté par les doctrines religieuses. Ainsi, le « christianisme social » est à l'origine des réflexions de plusieurs penseurs, « [...] à la fin du 19^{ème} siècle se dessine une pensée sociale de l'église Catholique à travers la première Encyclique Social *Rerum Novarum*⁹ » (Parodi, 2008, p.5). En Islam c'est le principe du TAKAFUL EL IJTIMAY (solidarité sociale) qui traduit l'économie sociale dans la société arabo-musulmane. Selon ce principe les membres de la société, sans intervention étatique, participent à la préservation des intérêts publics et privés et à empêcher les dommages matériels et moraux qui peuvent atteindre la population. Il estime que chaque individu a des droits et des obligations surtout envers ceux qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins. La solidarité sociale dans l'islam ne concerne pas uniquement les musulmans mais ses actes comprennent tous les êtres humains aux différentes ethnies et croyances. A voir l'évolution l'économie sociale à travers l'histoire on pourrait croire qu'elle ne connaîtrait jamais le déclin. Cependant, elle s'est vue détrônée après la deuxième guerre mondiale.

Dans ce contexte Azam(2003) atteste que l'éclipse de l'économie sociale est concomitante avec l'avènement de la théorie Keynésienne qui appelle à l'intervention de l'état providence pour combler les défaillances de la « coordination marchande ». Avec l'essor économique des trente glorieuses, la locution économie sociale est vide de sens puisque les populations vivent un épanouissement socioéconomique.

⁴ Le fait d'être nommé et reconnu comme réalisateur d'une œuvre.

⁵ le fait d'être assuré de pouvoir utiliser un bien matériel pour sa survie et pour être capable de pratiquer sa profession.

⁶ C'est-à-dire le droit de pouvoir « user et abuser » d'un bien matériel, y compris de manière à en tirer une rente, versée par des personnes en ayant besoin pour leur survie ou la pratique de leur profession.

⁷ https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre-Joseph_Proudhon.

⁸ http://www.credit-cooperatif.coop/fileadmin/doc/FONDATION/Prix_Gide_et_Moreau/Charles_Gide__penseur_de_l_economie_sociale.pdf

⁹ Les choses nouvelles ») est une encyclique publiée le 15 mai 1891 par le pape Léon XIII (1810-1903). Elle constitue le texte inaugural de la doctrine sociale de l'Église catholique (https://fr.wikipedia.org/wiki/Rerum_novarum).

1.2. Économie sociale ou tiers secteur : un acteur économique à mi-chemin entre le secteur public et le secteur privé

Les conditions sociales, après les trente glorieuses, se sont inversées et le débat sur le rôle de l'économie dans la société a repris dans les années 1980. Pour le différencier des autres secteurs, on s'est entendu à l'appeler le « tiers secteur » ou « non profit-sector » qui signifie un secteur répandant à une préoccupation à laquelle ni l'état, ni le capitalisme n'est capable de satisfaire. Selon Azam (2003) la conception anglo-saxonne confère aux organisations activant dans le tiers secteur un caractère non lucratif et se sont les nouvelles théories économiques¹⁰ qui ont réactualisé l'idée du tiers secteur. En tant que concept en construction, il existe plusieurs définition de l'économie sociale en rapport avec, d'un côté les objectifs de la recherche, d'un autre côté les approches théoriques utilisées (Lévesque et Mendell, 2005, p.8). Ainsi, les recherches se scindent en deux catégories : celles qui utilisent explicitement le terme d'économie sociale et celles qui ont opté pour l'appellation « tiers secteur » (Ibid : 9).

Toutefois, certaines recherches insistent sur le concept « tiers secteur », on fait allusion aux travaux d'Eme et Laville (1999) qui ont voulu élaborer une conception qui ne soit pas « supplétive et compartimentée, des économies marchande et non marchande mais qui engendre de nouvelles dynamiques économiques inscrites dans une reconstruction de l'intégration sociale des individus et impliquant de reconsidérer la place et le rôle de l'économie marchande et de l'état providence ». La communauté internationale s'est entendu sur le concept « tiers secteur », bien qu'il connaisse plusieurs appellations (Eme et Laville., op.cit., p.105) : troisième système pour la commission européenne, économie sociale, nouvelle économie sociale, économie solidaire, secteur quaternaire. Toutes ces dénominations s'accordent sur une vision différente de celle des néoclassiques (comportement rationnel de l'individu vis-à-vis de ses besoins illimités et de la rareté des ressources). Elles sont influencées par la doctrine de Karl Polanyi (Ibid : 11).

Son approche dénonce le système économique libéral de l'après-guerre (2^{ème} guerre mondiale) et appelle à des « [...] modes d'intégration de l'économie dans laquelle l'économie coexistait avec d'autres principes, à savoir la réciprocité et la redistribution » (Hart, 2008, p. 3).

L'économie, selon Polanyi n'est pas nécessairement que marchande, elle est non marchande (principe de redistribution assumé par l'état) et aussi non marchande et non monétaire (principe assumé par la société) (Alary, 2012, p.7). Eme et Laville (1999) ont défini l'engrènement possible entre les trois tendances de l'économie. En effet, l'économie marchande marque sa suprématie sur les deux autres car elle possède un « mode simple de régulation ». Toutefois, et l'économie non marchande et l'économie non monétaire peuvent aussi bien être « [...] mobilisées pour rééquilibrer l'organisation sociale ». Ainsi analysée, la relation de complémentarité les trois catégories de l'économie permet la consolidation d'un tiers secteur économique dont les activités illustrent l'économie sociale.

¹⁰ L'analyse économique s'est profondément renouvelée. Dans le domaine de la microéconomie c'est la théorie des jeux qui prend place. En macroéconomie, c'est l'approche des anticipations rationnelles qui domine. Théorie de la croissance endogène, des cycles réels, asymétrie d'informations, etc. (<https://www.alternatives-economiques.fr/nouvelles-theories-economiques/00026660>).

1.1.1. Les supports de l'économie sociale :

Sur le plan juridique le secteur de l'économie sociale est organisé en coopérative ou en mutuelle ou en association, ou en fondation ou en ONG :

- Une coopérative : est une entreprise dont les membres utilisent ses services (coopérative de consommateurs ou une coopérative financière), des personnes qui y travaillent (une coopérative d'employés), ou des personnes qui y habitent (coopérative d'habitation). Les coopératives peuvent offrir presque tout produit ou service et sont différentes des autres entreprises en ce sens que l'utilisation de leurs profits est déterminée par le conseil d'administration et les membres. Il existe des coopératives dans tous les secteurs de l'économie et elles peuvent toucher tous les aspects de nos vies. Toutefois, des résolutions qui ne sont pas juridiquement clairement définies en particulier dans les pays du Sud, peuvent être assimilées aux principes des coopératives à savoir : syndicats et unions de producteurs, groupements de paysans, d'artisans, de pêcheurs, caisses d'épargne, etc. (Lasida., op.cit., p.2) ;
- La mutuelle est une société de personnes à but non lucratif organisant la solidarité entre ses membres, et dont les fonds proviennent principalement des cotisations des membres. Elle a une vocation à être sans objet de bénéfice, et ont un rôle avant tout social. A caractère volontaire, la mutuelle a pour objet de « répartir collectivement les coûts de la prévention et de la réparation des risques auxquelles elles sont soumises »¹¹. Elle offre à ses membres (appartenant à une même branche professionnelle) un système d'assurance ou de prévoyance. Moyennant une cotisation, une mutuelle permet à ses adhérents de bénéficier d'un complément de remboursement de certains frais médicaux non couverts par la sécurité sociale, une protection sociale et des compléments de retraite ;
- L'association est un groupement de personnes volontaires réunies autour d'un projet commun sans but lucratif. Ses objectifs sont très variés : sportifs, humanitaires, protection des intérêts, promotion culturelle, etc.). Sur le plan légal, elle est assujettie aux règles propres de chaque pays ;
- La fondation est une organisation à but non lucratif qui peut être issue soit, d'une coopérative ou d'une mutuelle ou d'une association. Soit, pour des objectifs bien fixés, peut parvenir d'un groupement qui gère de l'argent capitaliste pour l'utiliser dans une cause publique. Ainsi, l'origine de la fondation crée une confusion quant à la considérer comme une composante de l'économie sociale. Dans ce contexte, Lasida (2008) affirme qu'il faut « différencier les fondations mises en place par les trois formes classiques de l'économie sociale de celles créées par les grands groupes capitalistes dont on ne perçoit pas le fondement de type associatif » ;
- L'ONG (Organisation Non Gouvernementale) fait partie de l'économie sociale à vocation internationale. Les ONG sont « [...] pour la plupart des associations, mais il existe aussi des ONG qui ont le statut de mutuelle » (Garrabé, 2007, p.13). Elles ont démontré leur compétence dans tous les domaines : l'économie, la justice, les droits de l'homme, l'éducation, l'environnement, la recherche. Mais celles qui ont le plus d'impact sont celles qui activent dans l'humanitaire (médecins sans frontières, amnistie internationale,

¹¹ <http://www.ccb-formation.fr/respect2/respect2.org/fiches-produits/economie-sociale.htm>.

UNICEF, etc.) et celles qui agissent pour la protection de l'environnement (GREEN PEACE, WWF¹²).

Au terme de cette nomenclature, on peut dire que les composantes de l'économie social, en plus d'être toutes non profitables, elles possèdent le caractère commun de l'impossibilité de « répartition des réserves sociétaires » (Espagne, 2002, p.16). Aussi, l'adoption des organisations de l'économie sociale diffère d'un pays à l'autre en raison des spécificités socio-culturelles de chaque pays. Dans ce cas de figure, Lasida(2008) argue que les coopératives sont le plus intégrées dans la sphère des affaires à la différence des associations qui sont plutôt assimilées dans le social.

Finalement, l'économie sociale se distingue de « l'économie classique » par un certains nombres de principes édités dans une charte qui a été rédigée en 1980 par le Conseil des Entreprises et Groupements de l'Economie Sociale (CEGES), avec la collaboration de certains chercheurs en l'occurrence Alain Lipietz¹³. Ladite convention appelle à : la libre adhésion des membres, gestion démocratique et participative, utilité sociale des projets, et mixité des financements entre ressources privées et publiques.

2. L'Economie Sociale est-elle éthique ?

Les réflexions dans l'analyse économique ont fait introduire un élément « embellissant » à savoir l'éthique dans les affaires. Effectivement, les fondateurs de la pensée économique ont esquissé l'ébauche d'une réflexion de la morale dans l'économie. Adam Smith, dans son célèbre ouvrage sur la nature et les causes de la richesse des nations, a appelé à ne pas demander le profit maximum à l'immédiat mais plutôt dans le temps. Max Weber a explicitement associé l'économie à l'éthique dans son livre sur le développement. Quant à Karl Marx, il dénonce ouvertement le capitalisme dans sa critique du capital. Est-t-il était nécessaire de repenser sur le bienfondé et les finalités de l'économie ? D'une part, l'être humain a toujours été interpellé par la justice et le bien dans ses actes. La question est donc bien justifiée puisque dans les fondements du développement économique et son lien avec la société, le comportement des individus (consommateurs et producteurs) relève de l'éthique. D'ailleurs, John Rawls indique que la société est intimement liée la justice sociale et définit la société comme étant *« une association, plus ou moins autosuffisante, de personnes qui, dans leurs relations réciproques, reconnaissent certaines règles de conduite comme obligatoires, et qui, pour la plupart, agissent en conformité avec elles »* (Maréchal, 2003, p.95). *Ce sont donc des règles comportementales obligatoires qui régissent les relations, quelle qu'elle soit leurs natures, entre les personnes dans la société émanant de la volonté collective et non d'une instance juridique. D'autre part, la conjoncture actuelle fait face à une montée des revendications sociales et environnementales suite à l'acharnement de l'homme sur la nature et ses ressources sous prétexte du profit maximum. La recherche de solutions alternatives est devenue primordiale et des approches, foncièrement fondées sur l'éthique qui prônent la durabilité des ressources naturelles et le bien-être de la société émergent : développement durable, responsabilité sociale, économie sociale, etc.*

¹² World Wild fund for Nature ou le Fond Mondial pour la Nature

¹³ Alain Guy Lipiec, dit Alain Lipietz, est un homme politique et économiste français, membre du parti Europe Ecologie (https://fr.wikipedia.org/wiki/Alain_Lipietz).

2.1. Articulation entre l'économie sociale et l'éthique :

Les réflexions sur l'éthique en entreprise sont de rigueur. Elles sont au cœur des débats qui se veulent contradictoires et conciliatoires entre le raisonnement économique et les exigences sociales. Mais on pourrait se confondre entre les expressions « éthique », « moral » et « déontologie ». L'éthique et la morale ont attiré aux valeurs et aux principes moraux. Même si pour certains chercheurs les deux concepts ont la même signification, il existe quand même une différence entre eux. L'éthique est une conception inférée dont la finalité est de « bien agir ». Par contre la morale est un ensemble de valeurs qui permettent de distinguer le bien du mal, le juste de l'injuste. Toutefois, les deux notions sont complémentaires car la morale répond avec des règles de conduite au débat sur comment agir soutenu par l'éthique. La déontologie, quant à elle, est l'ensemble de règles et de devoirs qui régissent une profession. La différence apparaît clairement entre la déontologie et (l'éthique et la morale) : « on peut parfaitement faire le choix d'appeler déontologie toute forme de réflexion morale sur ses propres pratiques collectives » (Jaunait, 2010, p.3). De ce fait, l'éthique est à l'origine des attitudes respectueuses des « valeurs et principes moraux », elle est de rigueur dans la conjoncture actuelle, le questionnement éthique est nécessaire dans tous les aspects de la vie. Dans ce cas de figure sur quelle forme doit porter le débat de l'éthique ? Dubois répond à cette question en arguant que : « La dominante de pensée actuelle est l'éthique du Bien ». Elle propose des alternatives correctrices aux défaillances du marché, à la croissance effrénée dont l'origine est la satisfaction des besoins illimités des individus, à la maximisation des profits ; « L'individu est transformé alors, en agent économique, ou en acteur social ou en citoyen » (Ibid.). Il est possible donc de réconcilier l'économie, le social et l'éthique. L'interface entre l'économie sociale et l'éthique apparaît évidente car elle est inscrite dans le comportement même des entreprises constituant le tiers secteur : « la coopérative est un regroupement de personnes (non d'actionnaires) d'où le principe fondamental "une personne, un vote", l'association de son côté exprime généralement qu'une finalité d'utilité sociale prévaut sur le profit » (Favreau, 2007, p.9). Avec plus de détail, Defourny (1992) aussi, estime que l'objectif escompté par l'économie sociale se situe dans l'activité même de l'entreprise et non dans la lucrativité des projets : « Ainsi l'activité comme finalité peut représenter l'organisation d'un système d'assurance mutuelle, la production ou l'obtention de biens et services de meilleure qualité ou à meilleurs prix (coopératives d'utilisateurs).

La création d'emplois pour les membres de l'entreprise (coopératives de travailleurs), un apprentissage professionnel pour les jeunes défavorisés (entreprises d'apprentissage professionnel), ou encore la prestation de divers services au profit des membres ou de populations déterminées ». L'économie sociale est imprégnée des valeurs véhiculées par l'éthique favorisant une vie épanouie en collectivité et qui essaie de remédier aux imperfections de la vie sociale causées par la marchandisation des relations sociales entre les personnes dans la société.

2.1.1. Economie sociale dans la perspective du développement durable : une approche éthique pour transformer l'économie :

Le questionnement éthique est à l'origine des innovations comportementales dans les entreprises en faveur de la société. Le terme « éthique » est un concept abstrait selon la définition de Larousse, il faut le concrétiser (Quinebeche, 2012, p.3) pour qu'il ait un impact palpable sur le bien être des individus. Il est traduit en pratique par le développement durable,

un concept global qui se diffuse dans tous les domaines et s'interprète en différentes notions : RSE (responsabilité sociale d'entreprise), ES (économie sociale), ESS (économie sociale et solidaire), ISR (investissement socialement responsable). Toutefois, même s'ils se réfèrent à la même origine ils diffèrent quant à leurs objectifs, outils, approches et concepts (Akhbar et Swaton, 2011, p.1). Où se situent donc les préoccupations sociales dans les approches du développement durable ? Destais (2011) a fait le point sur les diverses conceptions¹⁴ du développement durable proposées par les économistes dans un but épistémologique. Pour ce faire, l'auteur a établi des critères¹⁵ de comparaison de la durabilité entre les différentes écoles. Ainsi, la prise en compte du « sociétal » fut différente d'une analyse à une autre. Les théories se partagent entre trois catégories : celles dont la question sociale est absente du raisonnement sous prétexte que la croissance profite à tous si la concurrence n'est pas faussée (école néoclassique, école de Londres, écologie industrielle, eco-écologie). Celles dont l'incertitude prime sur le rapport entre le social et son environnement (Controverses scientifiques en univers incertain, conventionnaliste controverses morales).

En dernier, celles qui considèrent que le social est substantiel du développement durable au point de proposer une décroissance équitable car le conflit social est associé au combat de sa survie (Humanistes trois piliers, Historico-institutionnelles, entropique).

Cette disparité dans la perception du développement durable vis-à-vis de la considération de la question sociale a engendré deux sortes de liens entre l'économie sociale et les enjeux du développement durable : relations conflictuelles et relations gagnant-gagnant. (Akhbar et Swaton., op.cit., p.6) . Sans vouloir être exhaustives on cite quelques exemples de relations conflictuelles entre les deux concepts. Le principe le plus noble du développement durable qui essaie de pénaliser tous ceux qui causent des externalités négatives, le pollueur payeur, pénalise indirectement la société puisqu'il transpose les coûts de dépollution dans les prix de produits les plus nécessaires (eau, énergie, etc.) et renforce la richesse des entreprises. Aussi, le recours aux énergies renouvelables, le recyclage des déchets sont très coûteux à cause de la technologie utilisée et de la nette infériorité du rendement énergétique. Ainsi, l'internalisation des effets négatifs de l'activité économique est à la défaveur des moins démunis (Ibid.).

Quant aux relations gagnant-gagnant, elles exigent des organisations de l'économie sociales, coopératives, mutuelles et associations d'avoir une vision de durabilité si elles escomptent une insertion sociale pour venir en aide aux plus défavorables (Parodi, 2008, p.97). En effet, les objectifs de l'économie sociale répondent aux enjeux de sociaux du développement durable :

- Réduction des inégalités à travers des actions comme participer à des projets de solidarité, favoriser le commerce équitable, réduire les écarts de revenus, développer les liens sociaux ;
- Satisfaction des besoins primaires et droits de l'homme qui doivent commencer par le partage équitable des bénéfices issus du progrès de l'économie. Ensuite, il faut privilégier

¹⁴ Modèle néoclassique de croissance avec capital naturel, Economie écologique – Ecole de Londres, Economie écologique – Ecologie industrielle, Economie écologique – Ecole américaine, Analyse en termes de controverses scientifiques en univers incertain, Analyse, conventionnaliste en termes de controverses morales, Approche humaniste des trois piliers, Analyses historico-institutionnelles, Analyse entropique.

¹⁵ La définition de la durabilité et les conditions requises pour qu'elle adienne, la manière dont est appréhendée la nature, les possibilités de substitutions entre capital technique et capital naturel, les conclusions quant à la possibilité du DD, la prise en compte du sociétal, les implications normatives proposées.

- l'emploi stable, et assurer un salaire permettant de subvenir aux besoins essentiels, s'assurer que les fournisseurs respectent les pratiques des droits de l'homme, etc. ;
- Travail convenable et décent assurer aux personnes qui nécessite d'insérer des critères sociaux dans les politiques d'achat, de lutter contre les discriminations, améliorer le climat social ;
 - Accès à l'emploi : permettre à toute personne désireuse de travailler de pratiquer un travail, favoriser le travail des jeunes, des seniors, des personnes handicapées, des femmes, etc ;
 - Jouir des droits culturels, droits économiques, droits religieux et droits politiques pour permettre l'épanouissement dans la société.

Après cette analyse en constate que les objectifs de l'économie sociale sont intrinsèques à ceux du développement durable malgré l'existence de rapport conflictuels entre eux. Etant tous deux issus des réflexions éthiques, les débats dans ce domaine doivent continuer pour réduire l'antagonisme entre eux.

3. Le développement de l'économie sociale dans le monde : Un état des lieux aux Etats-Unis d'Amérique et en Corée du Sud

L'économie sociale a connu ces dernières années un essor remarquable en réponse aux préoccupations montantes des populations en faveur d'une économie tenant compte des attentes de toutes les communautés de la société. En effet, « La mobilisation sociale à laquelle elle a donné naissance a donc été particulièrement forte autour d'initiatives de formation à l'emploi, autour d'initiatives de développement de services de proximité (de type services de garde, restauration populaire, aide à domicile, logement social...) ; enfin, autour d'initiatives territorialisées de revitalisation économique et sociale » (Favreau, 2007, p.29). Les pays qui ont adopté ce nouveau modèle économique sont devenus avangardistes et constituent un exemple à suivre de par le monde.

3.1. Les Etats-Unis d'Amérique (USA) : Un exemple par excellence de l'économie au nom de la communauté

Sans préjugés, les USA possèdent les plus grandes et les plus importantes coopératives au monde. Ils sont tête de liste pour « le nombre d'au moins une coopérative, avec 350 millions de nombres »¹⁶. Historiquement, les mouvements coopératifs américains se sont développés depuis plus de cinq siècles, du temps des tribus indiennes passant par les premiers immigrants anglais. « Au début des années 1830, le syndicalisme, alors en plein développement, connaît de nombreuses défaites », et laisse la place aux coopératives pour employer des syndiqués au chômage (Le Trehondat, 2015, p.1). Depuis, un long chemin a été parcouru dans le système coopératif américain et les statistiques le confirment. Ainsi, la National Co-operative Business Association (2016) atteste que le nombre de 90 coopératives américaines font partie du classement de 300 des plus grandes coopératives au monde. Le mouvement coopératif aux USA contribue massivement à la croissance économique et à réduire les inégalités dans la société. En effet, les coopératives américaines fournissent 2 millions d'emplois activant dans les secteurs les : « Crédit Unions avec 100 millions de membres, les coopératives agricoles qui effectuent 62 % des ventes totales dans le domaine, les coopératives électriques présentes dans 47 États, les assurances (directement ou indirectement par des sociétés appartenant à des coopératives et des mutuelles) offrent des services à 233 millions de

¹⁶ <https://ica.coop/en/facts-and-figures>

personnes, sans oublier les coopératives d'habitation pour les familles, mais aussi présentes sur les campus universitaires »(Ibid). Dans le contexte de la pensée coopérative, il y a les organisations qui ne cherchent pas à réaliser des gains financiers, à but non lucratif. Les USA se veulent avangardistes dans ce domaine avec « 1.5 millions d'unités qui jouissent de l'exemption de certaines taxes, dont 1million sont reconnues comme « *public charities* »¹⁷ (McKeever, 2015, p.4).

Les USA n'est pas un état providence, et ce depuis le 19^{ème} siècle. Tocqueville¹⁸ disait en 1840 que « Partout où à la tête d'une entreprise nouvelle, vous voyez en France le gouvernement et en Angleterre un grand seigneur, comptez que vous apercevez aux Etats-Unis une association », il est intéressant de remarquer que cette situation n'a pas vraiment changé 179 plus tard (Archambault, 2010, p.1). Les associations à but non lucratif ne sont pas les seules qui activent dans l'économie sociale aux USA, elles sont épaulées par les fondations. En effet, 105030 fondations ont des liens très rapprochés avec ces associations. A cet effet, le poids économique des organisations à but non lucratif est significatif dans ce pays. Ainsi, le volume des salaires octroyés par ce tiers secteur est de 9.2% de l'ensemble des salaires dispensés aux USA et leurs revenus occupent 5.4% du PIB en 2014. On remarque bien que les associations américaines à but non lucratif s'investissent amplement dans l'économie nationale pour subvenir aux besoins de la population pauvre. Dans cet ordre d'idée, Salamon (2012) rapporte que « les associations sans but lucratif ont dû augmenter fortement leurs activités commerciales pour compenser les coupures des gouvernements et que les dons provenant de la philanthropie n'avaient pas permis de compenser, ce qui entraînait des changements dans la gouvernance et les activités de ces associations ». En définitif, les associations dans le cadre de l'économie sociale aux USA ont deux tendances selon des études scientifiques, la première s'oriente vers la recherche des revenus à travers les activités commerciales. Tandis que la deuxième vague a adopté une approche plus sociale encrée dans la finalité des principes du développement durable, à savoir : « la réduction de la pauvreté, les enjeux environnementaux et la lutte contre les abus dans au travail » (Bernier et Lévesque, 2018, p.8).

L'économie sociale aux USA s'avère un secteur très prometteur et un exemple à suivre en particulier par les pays en voie de développement dont les gouvernements sont incapables de satisfaire les besoins de leurs sociétés.

3.2. L'engagement de la Corée du Sud dans l'économie sociale :

La Corée du Sud est un exemple frappant quant à l'adoption des principes de l'économie sociale. Depuis plus de 10 ans on est en face d'une montée vertigineuse de l'intérêt pour les entreprises sociale, les coopératives et plus ouvertement à l'économie sociale en Corée du Sud. Cet intérêt n'est pas anodin, il puise des racines dans l'histoire même de ce pays. Au siècle dernier pendant plus de 80 ans, les mouvements associatifs ont délaissé les problèmes socio-économiques de la population au profit de la lutte pour la liberté d'expression et la

¹⁷ Sont des associations caritatives à but non lucrative dont l'objet est de porter secours et assistance aux plus démunis. La définition légale de ces associations obéit aux lois de chaque pays.

¹⁸ Alexis-Henri-Charles Clérel, comte de Tocqueville, généralement appelé par convenance Alexis de Tocqueville, né à Paris le 29 juillet 1805, mort à Cannes le 16 avril 1859, est un philosophe politique, politiste, précurseur de la sociologie et homme politique français, <https://www.les-philosophes.fr/auteur-tocqueville.html>

démocratie ; cette période étant marquée par la colonisation japonaise (1910-1945) et la dictature militaire (1961-1981) (Eum et Bidet, 2014, p.3).

Ce n'est qu'après la crise financière de 1997 que l'intérêt proprement dit pour les associations à but non lucratif est instauré en Corée du Sud. Toutefois, le mouvement coopératif tel qu'il est connu actuellement a commencé à se répandre à la fin des années 1980. « A la différence de coopératives de consommation plus traditionnelles, ces « nouvelles » structures ont mis l'accent sur des valeurs comme l'environnement, la solidarité avec des agriculteurs, la communauté locale et le développement communautaire, le droit des consommateurs, la santé, etc., à travers le développement des produits de l'agriculture biologique »(Ibid). Le gouvernement Sud-Coréen a accompagné ce mouvement en instaurant une loi gérant l'activité des organisations à but non lucratif en 2012. Ce qui a fait exploser leur nombre qui est passé de 501 en 2010, à 11421 en 2015 répertoriées comme suit : 1506 entreprises sociales¹⁹, 8551 coopératives²⁰ et 1364 entreprises communes des habitants de village²¹ ou quartiers (Ah KIM, 2016, p.9).

En Corée du Sud En Corée du sud, les politiques de l'économie sociale sont mises en œuvre directement auprès de l'entreprise sociale, de l'entreprise commune aux habitants du quartier (village) et de la coopérative (voir Table (1)):

Table (1) : Étendue des politiques sur l'économie sociale

Catégorie	Ministères concernés	Bases juridiques (date d'entrée en vigueur)	Type	Conditions de l'établissement
Entreprise Sociale	Ministère de l'Emploi et du Travail	Loi sur le développement des entreprises sociales (au 1er juillet 2007)	Entreprise sociale Agréée	Agrément
			Future entreprise sociale	Désignation
Entreprise commune aux habitants du (quartier) Village	Ministère de l'Intérieur	Directives sur le développement des entreprises communes aux habitants du quartier (village) (Depuis le mois de janvier 2011, publication annuelle		Désignation
Coopérative	Ministère de la Stratégie et des Finances	Loi sur les coopératives (au 1er décembre 2012	Coopérative sociale	Autorisation
			Coopérative générale	Déclaration

Source : (Ah KIM, 2016, p.13)

¹⁹ Entreprise qui exerce des activités de production ou de vente de biens et de services, et vise, en même temps, des objectifs sociaux comme l'amélioration de la qualité de la vie en offrant un emploi ou un service social aux catégories vulnérables ou en contribuant au bien commun de la communauté locale (Ah KIM, 2016, p.3).

²⁰ Organisation qui a pour objet de contribuer au bien de la communauté locale ou d'améliorer les droits et intérêts des coassociés, sous forme de coopératives d'achats, de vente ou de production et d'offre de biens et services (Ah KIM, 2016, p.3).

²¹ Entreprise établie et gérée par des habitants d'un village, entité administrative la plus petite, pour améliorer le bien commun de la communauté locale, en favorisant l'emploi ou le revenu ou pour régler des problèmes locaux au travers de l'exercice d'activités lucratives, et par l'utilisation de ressources locales ((Ah KIM, 2016, p.3).

Ce tableau témoigne de l'engagement du gouvernement Sud- Coréen et de toutes ses institutions dans l'instauration de l'économie sociale à travers plusieurs types d'organisations à but non lucratif. Cette liste n'est pas exhaustive, selon Ah KIM (2016), le gouvernement a intégré dans le contexte de l'économie sociale des entreprises comme les entreprises d'insertion par l'activité économique, les entreprises communautaires de l'agriculture et de la pêche, les ateliers où des personnes gravement handicapées fabriquent des produits et les organisations à but non lucratif et les associations qui exercent des activités à visée sociale.

Conclusion :

Notre apport dans cette étude consiste à mettre la lumière sur une relation entre deux concepts dans le domaine de l'économie : économie sociale et économie durable.

Nous avons exploré les approches qui permettent d'éclaircir la notion de l'économie sociale pour la reconsidérer dans la conjoncture actuelle. Les analyses sur l'origine de cette notion ont toutes mené aux réflexions éthiques les plus lointaines, même si son émergence date d'après les trente glorieuses. Cette réévaluation lui a valu une autre nomination « le tiers secteur » en lui attribuant au même temps la tâche de réconcilier l'économie et le social. Le nouveau secteur est illustré par un ensemble de pratiques susceptibles de légitimer les revendications sociales et les aspirations des personnes pour une économie durable et plus responsable. Même si elle a connu un déclin, l'économie sociale gagne du terrain dans la sphère socio-économique qui est surtout caractérisée par la prédominance des principes du développement durable. Les enjeux sociaux de ce dernier et les objectifs de l'économie sociale se rejoignent en dépit de certaines divergences notamment en matière d'internalisations des effets négatifs de l'activité économique. Ainsi pensée, l'économie sociale appelle à transformer l'économie pour qu'elle devienne plus compatible avec les nouvelles exigences sociales qui sont plutôt soucieuses de la qualité de la vie et du bien-être des personnes. Aussi, l'instauration et l'épanouissement de l'économie sociale nécessite la volonté politique. Toutefois, l'engagement de la société civile et des agents économiques ne suffit pas pour adopter ce nouveau modèle économique. Ainsi, les cas des USA et de la Corée du Sud ont démontré le rôle des gouvernements dans toute tentative de développement socio-économique.

Liste Bibliographies :

- **Ah KIM YEON** (2016), « Le développement de l'économie sociale à Séoul Une étude de cas », en [ligne] Disponible sur : https://ccednet-rcdec.ca/sites/ccednet-rcdec.ca/files/le_developpement_de_leconomie_sociale_a_seoul.pdf
- **ALEXANDRE JAUNAIT** (2010), « Ethique, morale et déontologie », en [ligne] Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01344560/document>.
- **MANAR AKHABBAR et SOPHIE SWATON** (2011), « L'Économie du Développement Durable et l'Économie Sociale et Solidaire », Colloque International, Francophone, « Le développement durable : Débats et controverses », 15 et 16 Décembre 2011, Université Blaise Pascal, Clermont Ferrand, France.
- **ANNE-MARIE CRETENEAU** (2010), « Economie sociale et solidaire et développement durable : pensée et actions en conjonction », Revue MARCHÉ ET ORGANISATION, 2010/1(N°11), <https://www.cairn.info/revue-marche-et-organisations-2010-1-page-31.htm>.

- **BENOIT LEVESQUE et MARGUERITE MENDELL** (2005), « L'économie sociale : diversité des définitions et des constructions théoriques », *Revue Interventions économiques*, N°32/2005.
- **BERNARD EME et JEAN-LOUIS LAVILLE** (1999), « Pour une approche pluraliste du tiers secteur », *Nouvelles Pratiques Sociales*, V.12, N°1.
- **BRICE MCKEEVER** (2015), "The Nonprofit Sector in Brief 2015: Public Charities, Giving, and Volunteering", en [ligne] Disponible, <https://www.urban.org/research/publication/nonprofit-sector-brief-2015-public-charities-giving-and-volunteering>
- **ELENA LASIDA** (2008), « L'économie solidaire : une manière nouvelle de penser l'économie », *EDITIONS DES RECOLLETS*, N°-63-MARS 2008, en [ligne] Disponible sur :<http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/terre/5-5-1-economie-solidaire/1-economie-solidaire-une-maniere.html>.
- **FROICOIS ESPAGNE** (2002), « Sur l'économie sociale et solidaire », *Revue International de l'Economie Sociale-RECMA*, N°286.
- **GENEVIEVE AZAM** (2003), « Économie sociale, tiers secteur, économie solidaire, quelles frontières ? », *Revue MARCHÉ ET ORGANISATION*,2003/1 (n° 21), <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2003-1-page-151.htm>.
- **GHISLAINE DESTAIS** (2011), « Les théorisations économiques du développement durable Proposition de décryptage critique », *Colloque International, Francophone, « Le développement durable : Débats et controverses »*, 15 et 16 Décembre 2011, Université Blaise Pascal, Clermont Ferrand, France.
- **HANS ABGRALL** (2016), « Théorie de la propriété de Pierre Joseph Proudhon », *LE SOCLE pour une critique positive*, en [ligne] Disponible sur :<http://lesocle.hautetfort.com/archive/2016/06/24/theorie-de-la-propriete-de-pierre-joseph-proudhon-5819035.html>.
- **HERVE DEFALVARD** (2013), « L'ESS comme idéaltype d'économie », *CAHIER DE RECHERCHE* (2013-1), <http://www.u-pem.fr/chaire-economie-sociale-solidaire/publications/cahiers-de-la-chaire/less-comme-ideal-type-deconomie/>.
- **HYUNGSI, EUM et ERIC BIDEF** (2014), "Dynamiques de l'économie sociale en Corée du Sud », *Revue internationale de l'économie sociale*, (332), 30–45. <https://doi.org/10.7202/1024821ar>
- **JACQUES DEFOURNY (a)** (2017), « L'économie Sociale », Ed. Deboeck, SUPERIEUR, Belgique, ISSN 2030-501X, ISBN 978-2-8041-8302-8, en [ligne] Disponible sur : <https://www.decitre.fr/media/pdf/feuilleter/9/7/8/2/8/0/4/1/9782804183028.pdf>.
- **JACQUES DEFOURNY (b)** (1992), « Le secteur de l'économie sociale en Belgique », Ed. De Boeck, Belgique, en [ligne] Disponible sur :<http://hdl.handle.net/2268/90526>
- **JEAN-PAUL MARECHAL** (2003), « L'éthique économique de John Rawls », *Revue L'ECONOMIE Politique*, N°17, p-p, 94-112.
- **KEITH HART** (2008), « Karl Polanyi : prophète de la fin de l'économie libérale », *Revue Interventions Economiques*, N°38/2008.

- **LOUIS FAVREAU** (2003), « L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : Contribution éthique au développement d'une mondialisation à visage humain », Série Rapports de Recherche N°7, http://w4.uqo.ca/crdc/00_fichiers/publications/cahiers/RR7.pdf.
- **LOUIS FAVREAU** (2003), « L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : Pôle éthique de la mondialisation ? », Revue Economie Ethique, N°4 SHS-2003/WS/33.
- **LUC BERNIER et BENOIT LEVESQUE** (2018), «L'économie sociale et les sociétés d'État en Amérique du Nord (Canada, Mexique et Etats-Unis) dans le contexte de l'ALENA », Revue Interventions économiques, [En ligne], 59 | 2018, mis en ligne le 01 janvier 2018, consulté le 14 juin 2019. URL : http://journals.openedition.org/interventions_economiques/3972 ; DOI : 10.4000/interventionseconomiques.3972.
- **MAURICE PARODI** (2007), « Comprendre l'économie sociale, fondements et enjeux, Jean-François Draperi. Dunod, 2007, 244 p. », Revue internationale de l'économie sociale, N° 309, p-p, 93-97.
- **MAURICE PARODI** (2008), « L'économie sociale et solidaire une alternative à l'économie capitaliste », [Revue Internationale de l'Economie Sociale, RECMA, Vol. 1, N°9](http://recma.org/actualite/leconomie-sociale-et-solidaire-une-alternative-leconomie-capitaliste-par-maurice-parodi), en [ligne] Disponible sur : <http://recma.org/actualite/leconomie-sociale-et-solidaire-une-alternative-leconomie-capitaliste-par-maurice-parodi>
- **MICHEL GARRABE** (2007), « Les organisations de l'économie sociale et solidaire (OESS), Chapitre 2/18, en [ligne] Disponible sur : http://www.michel-garrabe.com/cours/m1_ch02.pdf.
- **NATHALIE BREMAND** (2009), « Charles Fourier (1772-1837) », Revue Les premiers socialismes - Bibliothèque virtuelle de l'Université de Poitiers. [En ligne] disponible sur : <http://premierssocialismes.edel.univ-poitiers.fr/collection/charlesfourier>
- **NATIONAL COOPERATIVE BUSINESS ASSOCIATION (NCBA)**, (2016), 2015 Annual Report. Cooperative Build a Better World, Washington, The National Cooperative Business Association et CLUSA International, [En ligne] disponible sur : <http://www.ncba.coop/images/NCBA-AR-2015-final-v3-web-2.pdf>
- **NICOLAS JOURNET** (2007), « Saint-Simon (1760-1825) - Une philosophie industrielle », en [ligne] Disponible sur : https://www.scienceshumaines.com/saint-simon-1760-1825-une-philosophie-industrielle_fr_21344.html#achat_article.
- **PATRICK LE TREHONDAT** (2015), «L'aube du mouvement coopératif américain », [Archives et mémoires, Expériences passées](https://autogestion.asso.fr/laube-du-mouvement-cooperatif-americaain/), [En ligne] disponible sur : <https://autogestion.asso.fr/laube-du-mouvement-cooperatif-americaain/>
- **PAULINE QUINEBECHE** (2012), « L'éthique professionnelle : une vision économique et managériale globale. Vers un modèle « économique-éthique » ? », [En ligne] disponible sur : https://nanopdf.com/download/lethique-professionnelle-une-vision-economique-et-managerialle_pdf
- **PIERRE ALARY** (2012), « La subsistance de l'homme : l'économie selon Karl Polanyi », Revue de la Régulation, N° 12 | 2e semestre / Autumn 2012.
- **SALAMON LESTER M.** (2012), « The Resilient Sector : The Future of Nonprofit America », The State of Nonprofit America, Washington, Brookings Institution Press, pp. 3-86 (disponible: https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/07/the-state-of-nonprofit-america-2nd-edition_chapter.pdf).